

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et les titres sont vendus aux États-Unis uniquement aux termes de dispenses d'inscription.

**Modification n° 1 datée du 16 juin 2025
apportée au prospectus simplifié daté du 15 mai 2025
des Fonds mutuels Mawer**

concernant les parts de série A et de série O des Fonds suivants :

Fonds marché monétaire canadien Mawer
Fonds mondial d'opportunités de crédit Mawer
Fonds canadien d'obligations Mawer*
Fonds équilibré Mawer
Fonds équilibré avantage fiscal Mawer
Fonds équilibré mondial Mawer
Fonds d'actions canadiennes Mawer
Fonds nouveau du Canada Mawer*
Fonds d'actions américaines Mawer
Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer
Fonds d'actions internationales Mawer*
Fonds mondial de petites capitalisations Mawer
Fonds d'actions mondiales Mawer
Fonds d'actions marchés émergents Mawer
Fonds international de grandes capitalisations Mawer

*Le Fonds offre également des parts de série S

La présente modification n° 1 datée du 16 juin 2025 apportée au prospectus simplifié daté du 15 mai 2025 (le « **prospectus simplifié** ») des Fonds mutuels Mawer (les « **Fonds** ») modifie le prospectus simplifié à l'égard du placement des Fonds, comme il est décrit ci-après, et le prospectus simplifié devrait être lu sous réserve de cette information. Toutes les mentions des numéros de page dans le prospectus simplifié renvoient à la version déposée auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR+ le 15 mai 2025.

Les modifications qui figurent dans la présente modification n° 1 se rapportent à certains changements prévus des administrateurs et des membres de la haute direction de Gestion de Placements Mawer Ltée, le gestionnaire des Fonds.

Précisions sur les modifications

Le prospectus simplifié est modifié comme suit :

1. À la page 4, le tableau de la rubrique « Responsabilité des activités des Fonds – Gestionnaire des Fonds » est remplacé par ce qui suit :

Nom	Municipalité de résidence	Poste/fonctions au sein de Gestion de Placements Mawer Ltée
Bruce Geddes ^{A)}	Vancouver (Colombie-Britannique)	Chef de la direction et personne désignée responsable
James Hall ^{B)}	Calgary (Alberta)	Chef des placements
Craig Senyk	Calgary (Alberta)	Président du conseil

David Ragan	Calgary (Alberta)	Administrateur
Sara Poldas	Calgary (Alberta)	Directrice des services de portefeuille et administratrice
Patrick Fournell	Toronto (Ontario)	Administrateur
Robert Campbell	Toronto (Ontario)	Administrateur
Andrew Johnson	Calgary (Alberta)	Administrateur
Geoffrey Ritchie	Toronto (Ontario)	Vice-président du conseil, chef du contentieux et administrateur
Crista Caughlin	Calgary (Alberta)	Administratrice
Keri Peacock	Toronto (Ontario)	Chef de l'exploitation
Vijay Viswanathan	Calgary (Alberta)	Directeur de la recherche
Nahid Dawood	Toronto (Ontario)	Chef de la conformité (Canada)
Allison Webb	Calgary (Alberta)	Chef du marketing et des ressources humaines
Nick Mawhinney	Calgary (Alberta)	Chef des finances, Mawer Investment Funds
Robert Broley	Toronto (Ontario)	Directeur de la gestion des clients
Kent Kaufield	Calgary (Alberta)	Chef des finances

Notes :

- A) Avec prise d'effet le 2 juillet 2025, Bruce Geddes sera nommé à titre de chef de la direction de Gestion de Placements Mawer Ltée et remplacera James Hall à titre de personne désignée responsable de la société.
- B) Avec prise d'effet le 2 juillet 2025, James Hall démissionnera de ses fonctions de président et d'administrateur de Gestion de Placements Mawer Ltée, et remplacera Christian Deckart à titre de chef des placements de la société.

Quels sont vos droits?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou, dans certains territoires, de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

ATTESTATION DES FONDS

Attestation afférente au Fonds marché monétaire canadien Mawer, au Fonds mondial d'opportunités de crédit Mawer, au Fonds canadien d'obligations Mawer, au Fonds équilibré Mawer, au Fonds équilibré avantage fiscal Mawer, au Fonds équilibré mondial Mawer, au Fonds d'actions canadiennes Mawer, au Fonds nouveau du Canada Mawer, au Fonds d'actions américaines Mawer, au Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer, au Fonds d'actions internationales Mawer, au Fonds mondial de petites capitalisations Mawer, au Fonds d'actions mondiales Mawer, au Fonds d'actions marchés émergents Mawer et au Fonds international de grandes capitalisations Mawer (collectivement, les « Fonds »).

La présente modification n° 1 datée du 16 juin 2025, avec le prospectus simplifié daté du 15 mai 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 16 juin 2025

Gestion de Placements Mawer Ltée, signataire autorisé des Fonds aux termes de la convention de fiducie afférente aux Fonds

« *James Hall* »

James Hall
Président, en qualité de chef de la direction

« *Nick Mawhinney* »

Nick Mawhinney
Chef des finances, Mawer Investment Funds

ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Attestation afférente au Fonds marché monétaire canadien Mawer, au Fonds mondial d'opportunités de crédit Mawer, au Fonds canadien d'obligations Mawer, au Fonds équilibré Mawer, au Fonds équilibré avantage fiscal Mawer, au Fonds équilibré mondial Mawer, au Fonds d'actions canadiennes Mawer, au Fonds nouveau du Canada Mawer, au Fonds d'actions américaines Mawer, au Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer, au Fonds d'actions internationales Mawer, au Fonds mondial de petites capitalisations Mawer, au Fonds d'actions mondiales Mawer, au Fonds d'actions marchés émergents Mawer et au Fonds international de grandes capitalisations Mawer (collectivement, les « Fonds »).

La présente modification n° 1 datée du 16 juin 2025, avec le prospectus simplifié daté du 15 mai 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 16 juin 2025

« James Hall »

James Hall
Président, en qualité de chef de la direction

« Nick Mawhinney »

Nick Mawhinney
Chef des finances, Mawer Investment Funds

Au nom du conseil d'administration de Gestion de Placements Mawer Ltée, à titre de gestionnaire et de promoteur

« David Ragan »

David Ragan
Administrateur

« Geoffrey Ritchie »

Geoffrey Ritchie
Administrateur